

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE,
Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise
ROMANET,**

Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE,
Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN



**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, il convient de procéder à
la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer
ces fonctions.**

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/11 : Délibération remplaçant la DCM 2020/3 où une
formulation mal rédigée, nécessite d'être corrigée car indique le
contraire de ce qui est souhaité (*remplacement du fuel par le bois*).
Dépôt d'un dossier dans le cadre du plan de relance et Plan Particulier
pour la Creuse : « *Combiner une opération de rénovation énergétique
d'envergure et la réponse à un besoin d'un équipement scolaire
structurant* »

Madame le Maire présente cette opération qui comporte
plusieurs volets qui sont tous liés à la modernisation et à l'extension du
réseau de chaleur bois qui date de 1992. Le fil conducteur de cette
opération de rénovation énergétique est de réduire la consommation
d'énergie et le coût de fonctionnement des bâtiments communaux.
Elle vise à la création d'un espace de motricité pour l'école, l'isolation
d'un bâtiment multi-fonctions, la suppression de 2 chaudières au fioul,
et le remplacement de la chaudière bois qui alimente le réseau de
chaleur pour accompagner sa montée en puissance.

La commune est propriétaire de deux bâtiments situés dans
l'espace de son réseau de chaleur. Il s'agit d'une maison qui accueille
les studios de l'association Télémillevaches, d'une grange attenante et
d'un bâtiment qui héberge au rez de chaussée La Binhata (agence
postale communale, bibliothèque et accueil des gîtes et du camping,
point d'accès internet) et à l'étage un gîte de grande capacité. Ces
deux bâtiments étant chauffés par des chaudières fioul, une extension
du réseau de chauffage existant au bois permettra de supprimer ces
chaudières et de les remplacer par un chauffage à énergie

renouvelable, notre approvisionnement étant réalisé en circuit très court via une scierie locale.

Pour accompagner la montée en puissance du réseau de chaleur avec les 3 nouveaux bâtiments raccordés, nous souhaitons remplacer la chaudière bois qui est la principale source du réseau de chaleur. A l'occasion de la création de l'extension du réseau nous en profiterons pour équiper la chambre de répartition de vannes existantes. Cela permettra une séparation des réseaux des différents bâtiments et facilitera les opérations de maintenance. A l'heure actuelle, l'intervention sur le réseau dans un bâtiment oblige à l'arrêt complet du réseau de chaleur.

En parallèle du réseau de chaleur l'objectif est de réhabiliter et raccorder le 3ème bâtiment « grange » pour en faire un espace adapté à la motricité à destination des scolaires, équipements sportifs dédiés, tatami pour transformer l'espace en dojo, agrès, mur d'escalade. Pour le moment, c'est la salle des fêtes qui est utilisée pour ces usages, mais elle est trop grande pour une classe, ce qui entraîne une consommation excessive en chauffage et la salle dispose d'équipements pour le spectacle vivant mais pas d'aménagements pour la pratique de la motricité. L'emplacement de cette grange est idéale car elle peut facilement être rattachée à l'enceinte scolaire, son accès sera aux normes PMR depuis l'enceinte de l'école par la rampe nouvellement créée qui relie l'école à la cour de récréation. Il est également prévu de réaliser l'isolation du comble de La Binhata qui est pour l'instant inexistante afin de maximiser le gain énergétique.

Le plan de relance et le Plan Particulier pour la Creuse donnent ainsi une opportunité à la commune de continuer son travail de réduction des coûts énergétiques de ses bâtiments, *de remplacer le chauffage au fuel par du chauffage au bois*, matériau qui fournit une énergie avec un bilan CO2 neutre et dont la combustion ne contribue ni à l'effet de serre ni au réchauffement climatique et de soutenir l'activité économique globale du territoire.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à déposer un dossier « Combiner une opération de rénovation énergétique d'envergure et la réponse à un besoin d'un équipement scolaire structurant » dans le cadre du plan de relance et du Plan Particulier pour la Creuse

À Faux la Montagne, le 9/02/2021
La Maire
C MOULIN

